L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 28 MARS 1873. — 46me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 28 MARS.

Prix de l'abonnement.

1 an	$14
6 mois	7
3 mois	3 50
1 mois	1 25

Prix du numéro .... 5 cents.

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Nous publions tous les samedis une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières qui ont paru pendant la semaine. Prix, $5 par an, et 10 cts le numéro.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Eugène Tourné, au Importer's Bonded Warehouse—sardines, sucre.

Par Placide J. Spear, au-dessous de l'Hôtel St. Charles—plantes de toute espèce.

Par Louis Stern & Bros., dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue Chartres—Bottes, souliers et brodequins.

Par O. Valeton, aux Nos 29, 31 et 33 de la rue Commerce—épaules vertes.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 35 de la rue de Chartres.—lingerie, "notions, articles de fantaisie, un beau piano Erard.

SPECTACLES.

Vendredi, 28 mars 1873.

VARIETES—The Colleen Bawn.
ACADÉMIE—Grande Troupe de W. B. Cavanagh.
ST-CHARLES—The Golden Bubble et Michee Free.
ODD FELLOWS—A midi et le soir: Minstrels Christy, de Londres.
MUSÉE D'ANATOMIE.—40 rue St-Charles.

Les Réformes du Pseudo-gouverneur.

L'organe radical a publié hier trois lois, approuvées par M. Kellogg.

La première, No. 64, autorise le bureau métropolitain à émettre, chaque mois, un certain nombre de mandats additionnels pour indemniser les membres de la police métropolitaine de l'escompte qu'ils ont à subir sur les mandats avec lesquels leurs salaires sont payés. La ville sera obligée de recevoir ces mandats additionnels en paiement des licenses et des taxes sous les peines suivantes:

Tout officier municipal ou de paroisse qui refusera de recevoir ces mandats, sera passible, *in solido*, envers celui ou ceux qui les auront offerts, des dommages réels soufferts et de dommages à titre pénal (exemplary) pour au moins le double du montant des taxes ou licenses qu'il aura ainsi refusées.

Rappelons les chiffres des comptes de la ville relativement à la police métropolitaine:

Payé par la ville depuis 4 ans	$3,394,222 06
Reçu pour la taxe métropolitaine	$1,497,860 31
Excédant prélevé sur les autres ressources	$1,896,361 17

La ville a donc payé à la police métropolitaine environ $850,000 par an. La nouvelle loi l'oblige à payer, en sus, l'escompte des mandats, ce qui ajoutera 20 0/0 à la somme ci-dessus. La police métropolitaine coûtera donc dorénavant à la ville une somme annuelle de plus D'UN MILLION de piastres. Dépêchez vous donc d'aller payer vos taxes!

La ville est obligée de supprimer la lumière et elle sera bientôt forcée de supprimer l'eau, pour pouvoir entretenir les janissaires de M. Kellogg.

La seconde loi, No. 65, promulguée hier, est ainsi conçue:

Attendu que l'*Avenir*, journal républicain, publié en français, dans la ville de la Nouvelle-Orléans par MM. Marchand, et représentant la population française de la ville, mérite le patronage de l'Etat; en conséquence—

Il est résolu que le Bureau des Commissaires des impressions est autorisé à contracter avec les dits L. E. et E. Marchand, éditeurs de l'*Avenir* susdit, pour publier toutes les lois de l'Etat, conformément aux conditions du bill d'impressions, passé à la session de janvier 1873.

Pas de commentaires, n'est-ce pas? Mais que va dire le *Republican?* Publier les lois en Français!!

La troisième loi, No. 63, promulguée, autorise le juri de police de la paroisse St. Charles à lever une taxe spéciale suffisante pour couvrir tous les mandats en circulation de dit juri, dans le but de les payer et de les annuler. Pas de limites! Nos amis de St. Charles savent-ils pour combien il y en a, et pourraient-ils nous dire pour combien les membres du juri de police figurent sur les tableaux d'assessment de la paroisse?

Décidément le gouvernement Kellogg est on ne peut plus paternel.... pour ses amis et créatures!

Résistance aux Taxes dans les Paroisses.

Une grande assemblée des citoyens de la paroisse Franklin a eu lieu à Winnsborough, le 15 mars. Le colonel Cockern, représentant, a expliqué la ligne de conduite de la législature McEnery.

Un comité composé de MM. D. W. Frisby, Miles Washburn et J. B. Cockern, a présenté des résolutions qui ont été adoptées à l'unanimité. Elles approuvent le gouverneur McEnery et la législature et les reconnaissent comme le seul gouvernement légitime de la Louisiane; déclarent que ce gouvernement ayant été élu par une majorité des électeurs, les habitants lui promettent leur appui cordial comme contribuables et comme miliciens organisés; que le gouvernement Kellogg est illégal, la créature de la fraude et du parjure, qu'il n'est soutenu ni par le peuple de l'Etat ni par celui des Etats-Unis et ne doit son existence qu'à la force; que les citoyens useront de tous les moyens légaux pour résister à M. Kellogg en ne reconnaissant ni la validité de l'impôt ni les pouvoirs de ceux que M. Kellogg a chargés de le percevoir.

La paroisse Vermillion n'a pas tardé à suivre l'exemple de Franklin. Les citoyens se sont réunis, le 22 mars, à Abbeville.

Les résolutions qui, de même qu'à Winnsborough, n'ont rencontré aucune opposition, déclarent que le seul gouvernement légal en Louisiane est celui de McEnery, que l'usurpation de Kellogg est une fraude, une insulte au peuple; que les habitants auront recours à la loi, à tous les moyens paisibles pour empêcher le paiement des taxes aux personnes nommées par M. Kellogg et s'organiseront en société de résistance; qu'un comité de vingt-cinq citoyens, désigné par le président du meeting, pourra adopter les mesures qu'il jugera nécessaires au succès de la société et convoquer les habitants si les circonstances l'exigent.

Une des résolutions condamne l'acte du général Grant qui, en soutenant, par les bayonnettes, l'usurpation de M. Kellogg et en annulant le verdict solennel du peuple, a commis un outrage envers les institutions républicaines et mérite l'exécration de tous les patriotes.

L'assemblée, tout en déclarant qu'elle doit allégeance au gouvernement des Etats-Unis, n'a pas reconnu au président le pouvoir de créer et de renverser des Etats. Elle a exprimé l'opinion qu'un gouvernement impérial est bien préférable à l'anarchie et à l'oppression qui règnent ici depuis plusieurs années par suite de l'intervention constante et injustifiable du gouvernement fédéral; elle s'est engagée à payer l'impôt à la personne que désignera le juri de police, et a déclaré seul percepteur légal des taxes d'Etat et de paroisse l'officier désigné par le gouverneur McEnery.

La dernière résolution remercie le colonel McEnery et la législature d'avoir si noblement, si patiemment défendu les droits du peuple, et condamne énergiquement la conduite de M. Paulin Fontellieu, représentant de la paroisse.

Revue des Journaux.

Le problème espagnol parait quelque peu compliqué au *Picayune* et notre confrère ne se croit pas assez sage pour en prédire la solution. Il attribue au triomphe du gouvernement fédéral, dans la guerre de sécession une influence considérable sur les événements d'Europe, par le prestige que ce triomphe a donné aux institutions républicaines. Cette influence s'est fait sentir en France où l'Empire a été renversé par la république, en Angleterre où les privilèges et du clergé de la noblesse sont battues en brèche et en Espagne où la république a été proclamée; mais le *Picayune* doute du succès de cette forme de gouvernement dans ce dernier pays.

Le *Times* énumère les causes qui ont amené la décadence de la marine marchande américaine; ces causes sont le remplacement des navires à voiles par des steamers, la substitution des navires en fer aux navires en bois. Il faut ajouter à cela les tarifs élevés qui ne permettent pas aux constructeurs américains de faire concurrence aux constructeurs anglais. Le tonnage de la marine américaine n'est plus que de 2,550,000 tonneaux, tandis que celui de la marine anglaise est de 7,800,000. En 1860 la marine américaine égalait celle de l'Angleterre.

L'Angleterre ayant demandé au Mexique une indemnité pour les spoliations commises contre des sujets anglais au Honduras par des mexicains et ayant menacé cette république, le *Herald* avertit l'Angleterre que les Etats-Unis ne souffriront pas une nouvelle invasion du Mexique. Cette interprétation de la doctrine Monroe n'a pas l'approbation du *Times* qui considère que si le Mexique est indépendant, il doit être responsable de ses actions, à moins qu'on ne prétende que ce pays soit déjà sous le protectorat virtuel des Etats-Unis; cependant, les défenseurs de la doctrine Monroe n'ont pas encore proposé que notre république soit responsable pour les actes de sa voisine.

Le *Times* dirige ses sarcasmes contre les projets de rapprochement entre les gens de couleur et ceux qu'il appelle les Bourbons; or ceux que ce journal appelle les Bourbons comprennent toute la population blanche, moins quelques petites coteries de spéculateurs prêts à traiter à tout prix avec Kellogg pour le maintien de leurs monopoles. Pour notre part, nous ne sommes nullement opposés aux compromis justes et raisonnables, mais nous ne voulons de marché de dupes ni avec Kellogg ni avec les gens de couleur.

Le *Republican* se livre à un véritable dithyrambe en l'honneur des gens de couleur qui ont parlé au meeting de la chapelle de St. Jacques. Quel talent! quelle modération! etc., etc. Nous avons déjà expliqué pourquoi nous ne trouvons pas leur demandes si modérées. S'ils avaient le sentiment de la justice, ils devraient dénoncer l'usurpation commise par la complicité du juge Durell et du baron Lynch.

L'organe radical censure le maire Wiltz et les administrateurs Schneider et Sturcken, qui se sont opposés à la taxe sur les écoles. Ces messieurs ne sont pas les ennemis de l'éducation comme l'insinue charitablement cette feuille, mais, comme nous, ils ne veulent pas que la ville soit taxée par un bureau qui ne la représente pas et qui n'a aucun droit de la taxer.

Nous l'avons échappé belle, au dire de M. Brown, cité par le *Republican*. Si la démocratie l'eût emporté grâce à l'alliance avec Warmoth, les noirs, parait-il, auraient émigré en masse et abandonné la Louisiane à son malheureux sort. Nous croyons peu à cet exode. Les politiciens radicaux noirs et blancs, voyant la proie sur laquelle ils vivent depuis quatre ans leur échapper, eussent été, sans doute chercher fortune ailleurs, mais les travailleurs de couleur n'eussent pas été assez simples pour les suivre.

LIGUE DU Peuple de la Louisiane.

Nous apprenons, de bonne source, que le plan suivant de résistance au gouvernement Kellogg a été préparé par plusieurs comités de citoyens bien connus, et qu'il doit être proposé au caucus de la Législature pour être soumis ensuite au mass meeting de la population de la Nouvelle-Orléans qui doit avoir lieu cette semaine:

PACTE

De la Ligue du Peuple de la Louisiane.

Les soussignés, citoyens de la Louisiane, convaincus que le gouvernement McEnery est le gouvernement légitime d'Etat, et, considérant que le gouvernement Kellogg est une usurpation avouée, sans autorité pour faire aucun acte auquel le peuple soit tenu d'obéir, et qui n'est temporairement maintenu que par la force armée des Etats-Unis, et croyant, en outre, que ce n'est que par l'union et la résistance combinée que l'Etat peut être sauvé de la ruine et de la désolation qui seraient la conséquence de ce gouvernement corrompu et usurpateur, issu de la fraude et de la force, et en violation des droits qui nous sont garantis par la Constitution des Etats-Unis, s'engagent et se lient les uns envers les autres à former une association sous le titre de:

Ligue du Peuple de la Louisiane.

Les objets de cette Ligue sont:

I. De maintenir le gouvernement légal de l'Etat et

II. De résister, par tous les moyens légaux et constitutionnels au pouvoir du peuple, actifs et passifs, au règne de l'usurpation et de la tyrannie qui essaie maintenant de s'imposer à l'Etat, et, dans le but de résister spécialement au paiement des taxes.

III. Conformément à ce qui précède, les soussignés, membres de la Ligue conviennent:

1° De ne payer aucunes taxes d'Etat, de ville ou de paroisse, tant que le gouvernement frauduleux sera maintenu.

2° De n'acheter à aucune vente pour taxes, et de décourager par *tous les moyens en notre pouvoir*, le paiement ou la perception des taxes par vente ou autrement.

IV. Tout résident de la Louisiane pourra devenir membre de cette ligue en signant les articles et il aura droit à sa protection.

V. Le conseil central de la Ligue aura son siège à la Nouvelle-Orléans et sera composé d'un président, de six vice-présidents, un de chaque district de la ville, d'un trésorier, d'un secrétaire, d'un secrétaire correspondant et de quinze directeurs, un de chaque ward, lesquels seront nommés par le président de ce meeting, et tous les autres conseils de paroisse suivront le même modèle, autant que le permettront les circonstances particulières, et le nombre de sept constituera un quorum du conseil central pour la transaction des affaires.

VI. En cas de vacance dans le conseil central, elle sera remplie par les autres membres du conseil qui choisiront parmi les membres de la Ligue les remplaçants.

VII. Tout membre de la Ligue, contre lequel on tentera de percevoir une taxe par force ou par des moyens judiciaires, rapportera son cas au conseil central [illegible] s'il habite la ville, ou au conseil de sa paroisse [illegible] lequel [illegible] des [illegible] pour [illegible].

VIII. Les conseils [illegible] tels réglements, qu'ils jugeront convenables.

IX. Le président du conseil central désignera cinq citoyens [illegible] dans chaque paroisse [illegible] à servir comme membres du conseil de paroisse, jusqu'à ce [illegible] soient nommés.

X. La ligue se charge de défendre tous ceux de ses membres qui auront payé leurs [illegible] et [illegible] pour le paiement des taxes.

ARRIVÉE DU STEAMER SAINT-LAURENT.—Une dépêche de New-York du 26 [illegible] Saint-Laurent, steamer de la Compagnie transatlantique, parti du Havre le 15 mars.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—C'est ce soir qu'a lieu le bénéfice de Mlle Lena Banks, l'une des artistes les plus distinguées de la troupe régulière de ce théâtre.

Cette artiste consciencieuse, s'étant toujours acquittée avec succès des rôles difficiles qui lui ont été confiés, s'est acquis une grande popularité.

La bénéficiaire a donc lieu d'espérer qu'elle recevra une flatteuse ovation de ce public qui l'a si souvent applaudie.

THÉATRE ST. CHARLES.—L'engagement de M. Dominick Murray n'a pas manqué d'attirer, tous les soirs, une foule nombreuse à ce théâtre, et c'est avec regret que nous voyons cet engagement toucher à sa fin.

La représentation d'hier soir a été des mieux remplies, et l'artiste éminent a reçu [illegible] de son auditoire. On annonce pour ce soir son bénéfice d'adieu.

Nous profitons de l'occasion pour annoncer qu'un bénéfice sera donné dimanche prochain à M. Gesson, l'un des employés les plus anciens de ce théâtre. Nous souhaitons au bénéficiaire le succès le plus complet, comme preuve de nos sympathies que sa stricte honnêteté et ses manières polies lui ont values.

SOIERIES.—Nous appelons l'attention des dames sur l'annonce que M. Theo. Danziger & Son, 208 rue du Canal, entre les rues Bourgogne et Remparts, publie aujourd'hui dans nos colonnes. Il y est dit que cette maison importante vient de déballer 50 pièces de soieries d'été, 50 pièces de soieries grisaille et 800 robes de soie. Les prix de ces étoffes, également donnés dans l'annonce, sont d'une modicité que les acheteurs ne manqueront pas d'apprécier.

LIVRES BLANCS.—Nous appelons l'attention des hommes d'affaires et de comptoir sur l'annonce que publie M. James A. Gresham, libraire et papetier, rue du Camp, No 92. M. Gresham offre à des prix considérablement réduits toute espèce de livres blancs pour le commerce et la tenue des comptes. Ces livres sont de toute taille et l'on peut en avoir chez lui un assortiment complet pour $4. On trouve aussi dans son établissement un vaste stock de plumes, papiers, encre, mucilage et de tous articles nécessaires pour la tenue des livres. Voyez l'annonce.

Dès qu'un rhume se fait sentir, dès qu'une toux se déclare, dès qu'une affection, si légère qu'elle soit, s'annonce dans la poitrine, vite prenez du BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS de Laplace, excellent et souverain remède dans les affections des poumons. On le trouve dans les principales pharmacies.

Le vrai mérite ne gagne pas tout d'un coup la faveur publique, il se fait apprécier à mesure qu'on apprend à le connaître. C'est le cas pour les HOME STOMACH BITTERS, qui, offerts depuis peu à la consommation, commencent déjà à attirer sérieusement l'attention, et qui seront de plus en plus appréciés.

MARÉE ET INONDATION DANS LE MIDI.—Il y a eu avant-hier matin, dit la *Gironde*, une magnifique marée, si haute, que depuis une douzaine d'années, assurait-on, elle n'avait pas atteint un tel niveau. Tous les quais étaient inondés; en certains endroits, l'eau baignait les trottoirs qui bordent les maisons; dans d'autres, elle arrivait au milieu de la chaussée, arrêtée seulement par le dos-d'âne que forme le pavé. Du côté de Bacalan, les omnibus roulaient dans les eaux, sur le même plan que les navires qui dorment à l'ancre dans le port.

Les caves du quai de Bourgogne, et plus loin des constructions du passage de Lormont, ont été envahies par le flot.

En Queyries, les caves, les rez-de-chaussée même étaient inondés et toutes les voies qui aboutissent au quai étaient couvertes d'eau. Sous une partie de la voie ferrée qui dessert les docks, le terrain s'est affondré et les rails, tordus, restent sans appui.

Hier soir, les riverains, craignant le retour du flot, étaient tous occupés à fermer l'entrée des rues et les portes de leurs maisons à l'aide de fortes planches, placées debout, maintenues par des pieux et cimentées avec de la terre grasse.

La cause de cette marée, plus grande que les marées équinoxiales ordinaires, est due à l'action du vent d'ouest qui a soufflé ces derniers jours.

On écrit d'Arcachon, au sujet de la marée qui s'est fait sentir sur tout le littoral ouest:

"Dimanche matin, la mer a été poussée par le vent avec une fureur sans exemple. Jamais on n'avait vu pareille chose sur le bassin d'Arcachon. Presque toutes les embarcations ont été brisées, celles surtout qui se trouvaient sur la plage; on voyait passer des épaves de toutes sortes: débris de bateaux, pieux de palissades, piquets de parcs huîtriers, etc.

"Dans certains endroits, l'eau a envahi les maisons; dans d'autres, elle a démoli des cabines; les planches, en grande partie, s'en sont allées à la dérive. Si la mer était montée un quart d'heure encore, tout ce que renferme le bassin aurait été entraîné avec le courant.

"Les dégâts sont assez considérables."

Dimanche, la mer était furieuse sur les côtes de Bayonne; aussi quelques personnes de Capbreton s'étaient-elles transportées sur le rivage pour assister au grandiose et imposant spectacle de l'Océan déchaîné, spectacle qui excite la curiosité de tous et même de ceux qui sont le plus habitués et en braver les dangers. Un enfant de 13 à 14 ans, le jeune Castagnous, fils du mécanicien de la chaloupe à vapeur de M. le docteur Duplàa, s'y trouvait avec sa famille et jouait sur la grève, sous l'œil de ses parents, lorsqu'il voit s'approcher de lui une vague plus forte que les autres, qui s'avance avec une rapidité vertigineuse. L'enfant, s'apercevant du danger qui le menace, veut fuir, mais il est bientôt rattrapé par la vague qui se dresse alors béante, terrible et, se roulant sur elle-même, l'enveloppe et l'entraîne avec elle en se retirant du rivage. Tout secours était impossible: telle était la force du remous que l'infortuné n'a pas même reparu un seul instant à la surface de l'onde et qu'il n'a pu pousser un cri.

La Garonne, après avoir subi une forte crue à la suite des grandes pluies tombées dans les journées de samedi et de dimanche, est à peu près rentrée dans son lit.

Pendant toute la journée de dimanche, les rez-de-chaussée des maisons de la rue du Port Garaud, de l'extrémité de la rue des Bûchers et les fabricants de la [illegible] pointes sont restées inondées. Des bateliers, munis de bateaux, ont été mis, dès le matin, à la disposition des habitants, cernés chez eux par les eaux. Il n'y a pas eu d'accidents.

Dans l'après-midi, M. le préfet, accompagné de M. le commissaire central, a visité les lieux et a prescrit plusieurs mesures dans l'intérêt des populations inondées.

Le bas de la côte de Lardenne ne présentait, dimanche soir, qu'une nappe d'eau provenant en partie, dit-on, du canal d'irrigation de Saint-Martory.

Une maison, située à la pointe de la Gapière, se trouvant entourée d'eau et menaçant de s'écrouler, le commissaire de police l'a fait évacuer.

Une partie du mur entourant l'hippodrome a été renversée.

On écrit d'Aiguillon, le 3 mars:

"Depuis quelques jours, des tempêtes des plus violentes ont désolé tous nos parages. La pluie [illegible] torrents, le vent mugit avec violence et la foudre éclate avec des [illegible] Toutes les [illegible] de la Garonne [illegible] Tarn [illegible] à 8 mètres [illegible] au-dessus de l'étiage [illegible] au pont Valentré. Enfin, le Garonne, à Toulouse, couvre la prairie des filtres, les bas quartiers de Tounis, et s'élève à 8 mètres 60 de hauteur.

"A Agen, les avis de ce soir mentionnent 7 mètres 50, avec une crue horaire de 6 à 7 centimètres. En aval, au confluent du Lot, les nouvelles signalent 8 mètres 10 au Mas-d'Agenais et 8 mètres 60 à Marmande.

"La pluie ne cesse de tomber au moment présent, et tout fait supposer que la crue montera encore.

"Les eaux débordées ont profondément sillonné de vases, ce qui témoigne des ravinements considérables qu'elles ont dû exercer sur les hauteurs.

"Les récoltes ne paraissent pas trop souffrir encore."

Le *Figaro* nous apprend que M. le docteur Gazeau, en procédant à l'embaumement de M. Julien, s'est fait une blessure fort grave à la main. Malgré des [illegible] [illegible] prévenir le danger [illegible] [illegible].

CHRONIQUE DE LA VILLE.

BUREAU D'ÉMIGRATION.—L'organe radical a annoncé que MM. Jacob Hassinger, Alfred Shaw, William P. Genand, J. B. Price, E. F. Mioton et Dr. O. Czarnowski remplacent MM. Cyrus Bussey, E. Gottheil, J. O. Noyes, Louis Schneider, John S. Walton et V. O. King comme membres du bureau d'émigration.

NOMINATIONS.—Le *Republican* d'hier annonce que M. Kellogg a nommé le général Frank Parwood et I. R. Hall, membres du juri de police pour la paroisse Ouachita, et Henry Ware et C. E. Merill membres du juri de police pour la paroisse Iberville.

CONTRATS D'IMPRESSIONS.—Le *Republican* annonce que, mardi, les membres du bureau des impressions publiques se sont réunis et ont élu Kellogg comme président et Lowell comme secrétaire, et qu'ils ont [illegible] contrats pour [illegible] résolu, il paraît, de n'accorder de contrats que pour les impressions de [illegible].

Le comité des Deux Cents s'est réuni hier, à midi, sous la présidence de M. Adams, et, après une courte séance, il s'est ajourné à lundi soir, à sept heures, pour l'audition de divers rapports.

Il y a eu, hier soir, un caucus des membres de la Législature; on a dû s'y occuper de la nouvelle face que présente la situation politique, par suite de la division qui règne dans le camp radical, mais nous n'avons rien appris qui soit de nature à être publié.

Nous n'aurions pas de chemins de fer sans société, et la société n'existerait pas sans la famille. Cette intime corrélation entre les chemins de fer et la famille ainsi établie, il nous devient aisé de joindre notre voix à celle de nos confrères d'outre-Canal, pour féliciter M. Tucker, notre excellent ami et l'agent populaire de l'Illinois Central Rail Road, sur la dignité de père qui vient de lui échoir. Le petit "créole" qui a fait tout récemment son apparition sur la scène du monde, pèse, dit le *Times*, dix livres. C'est un début qui promet, et nous aimons à croire que le baby deviendra un jour un homme de poids.

MM. E. P. Boyer, Auguste Gury, Ernest Merle et Adolphe Dupré, accusés par M. Charles Clinton, d'avoir violé l'article 600 des ordonnances de la ville,—c'est-à-dire, d'avoir troublé la paix publique, ont comparu, hier matin, devant le recorder Arthur.

A la requête de l'avocat de la poursuite, l'affaire a été renvoyée à samedi prochain.

Le juge Voorhies, employé pour la défense, a dit au recorder, qu'il avait conseillé à ses clients de retourner aux bureaux du Trésorier, et d'y attendre le paiement de leurs warrants, parce qu'ils étaient autorisés par la loi. Le recorder a alors décidé que les accusés ne pourraient pas être arrêtés une seconde fois sans un mandat de la cour.

William Fletcher, contre qui le grand juri de la paroisse St. Bernard avait déclaré qu'il y avait matière à poursuivre pour le meurtre d'un nommé Dempsey, commis près du cimetière Chalmette, le 30 mai dernier, a réussi à s'évader de la geole de la dite paroisse en faisant un trou dans le mur près de la porte, et en passant son bras dans ce trou, ce qui lui a permis d'atteindre le cadenas qui, à ce qu'il paraît, n'était pas fermé, à clé ou dans la serrure du quel la clé était restée par la négligence on ne sait de qui. Comme les geoles de paroisse n'ont pas de prisonniers tous les jours, on conçoit que la surveillance n'y soit pas continue. Une fois hors de sa cage, Fletcher a dû trouver facilement le moyen de prendre la poudre d'escampette et de gagner les champs tout à son aise. Ce n'est pas du reste la première fois que pareille chose arrive dans les prisons de paroisse et l'on peut prédire à coup sûr que cette escapade ne sera pas la dernière.

Qui a terre a guerre. On peut dire aussi qui a skiff a guerre, car on vole autant de bateaux sur les bords du fleuve qu'on ouvre de portes la nuit à la Nouvelle-Orléans pour commettre des vols. M. Paul Fagot avait donc perdu son skiff depuis quelques jours, sans qu'il pût obtenir aucuns renseignements sur le vol commis à son préjudice. Cependant, quand il n'y pensait plus, il est rentré en possession de son bateau par l'officialité de C. H. Vogt, de la force de police du Huitième Precinct. Nous ignorons les circonstances de la découverte, mais nous pensons que si aucun fait n'est relaté à cet égard, c'est parce que les voleurs avaient abandonné le bateau après en avoir tiré le service qu'ils désiraient.

Pour cette fois, la police s'est montrée à temps et bien montrée. Nous ne voulons pas dire pour cela qu'elle mérite l'indemnité de l'escompte qu'elle a subi dans la négociation des bons métropolitains, cadeau inouï que la Pseudo-Législature avait d'abord refusé de lui donner, et qu'elle n'a plus refusé après l'exploit militaire de la police dans la défense de l'arsenal de la rue St-Pierre; non, le fait que nous avons à rapporter n'est pas de cet ordre, mais il a son prix, et nous sommes sûr que Perry Wall est de notre avis. Voici à quel propos: Perry Wall, très honnête citoyen, s'en retournait paisiblement chez lui, la nuit dernière, quand il est assailli par Walter S. Reed et James Murphy qui le traitent sans considération et sans miséricorde.

Non contents de lui donner des coups de poing et des coups de pied, ils menacent de lui prendre la vie s'il ne vient rendre sa bourse. L'un d'eux avait déjà fait feu de son revolver contre Wall et ce dernier allait inévitablement succomber, lorsque deux officiers se présentent et tournent subitement la face des choses. Ce n'est plus Wall qui tremble, mais ce sont les deux coquins qui sont obligés de se défendre contre les représentants de l'ordre public. Les deux officiers de police [illegible] et de Long[illegible] [illegible] la jambe. [illegible] combat [illegible] Reed est conduit à l'hôpital et Murphy en prison. Conclusion: l'honnête Wall a été sauvé ainsi que sa bourse. On ne dira plus que la police n'arrive pas à temps.

Une autre preuve ne suffisait pas, nous pourrions en fournir une autre. Hier, de grand matin, le nommé John Thompson, industriel fort expérimenté, fort adroit et d'une réputation faite, tenait avec divers instruments d'ouvrir la porte d'une maison de bonne apparence, rue Tchoupitoulas, près la rue Jackson, lorsqu'il est appréhendé au collet par les officiers Shea et O'Connor, juste au moment où le rossignol de Thompson cédait à la serrure. Quelle chance! Une minute plus tard, Thompson eut pu dévaliser à son aise la maison tout entière. Les officiers étant survenus, l'expédition pour lui, s'est terminée à la salle de police d'où il sera envoyé, sans doute au pénitencier.

La police a arrêté aussi, hier, plusieurs individus d'un caractère dangereux. Ces arrestations sont opportunes quand on touche au moment où les rues se seront plus que faiblement éclairées. C'est au premier avril, c'est-à-dire dans cinq jours, que l'éclairage sera réduit de deux lanternes par îlot dans toute l'étendue de la ville; il faut donc d'ici-là purger la communauté de toutes les industries qui ne [illegible].

Hier après-midi, vers six heures, un individu du nom de John Carroll, est tombé d'une goélette dans le Vieux Bassin et s'est noyé avant qu'aucun secours ait pu lui être porté. Carroll était âgé de vingt-cinq ans, et demeurait rue Poeyfarre, entre Cypress et Julia.

Le point reste rarement impuni. De toutes les grandes villes de l'Union, il n'y en a pas une qui soit plus fertile en assassinats et en crimes de tous genres, que la Nouvelle-Orléans. Nous avons à signaler encore une fois un meurtre horrible, qui a été commis hier soir, vers six heures et demie, au coin des rues Dumaine et White, sur la personne d'un homme inconnu. Les détails de cette mystérieuse affaire ne sont pas connus; mais nous espérons qu'ils le seront bientôt, et que l'auteur de cette odieuse affaire n'échappera pas à la justice. Le coroner a été notifié et fera probablement aujourd'hui, une enquête sur le corps de la victime.

Une difficulté, dont les suites ont été fâcheuses, est survenue hier dans l'après-midi, à trois heures moins un quart, au coin des rues Apollon et Cadix, entre plusieurs gamins. Après avoir échangé des paroles injurieuses, ils ont décidé que le moyen le plus efficace de régler leurs différends, était de recourir à la violence. Mais n'ayant pas d'armes sous la main, ils ont ramassé des pierres, dont ils ont fait des projectiles. Pendant l'attaque du combat, une petite fille de [illegible], qui passait près de là en revenant de son école, a été frappée à la tête par une de ces pierres furieusement lancées, et est tombée étourdie sur le pavé. On dit même qu'elle a eu le crâne fracturé. La malheureuse petite créature a été transportée chez ses parents, où elle a reçu du médecin de la famille, les soins qu'exigeait son état. Les gamins ont été arrêtés et conduits en prison.

TEMPERATURE.—27 mars 1873.
Thermomètre de C. Dumaine, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	[illegible]	[illegible]
12 M.	[illegible]	[illegible]
3 P. M.	[illegible]	[illegible]
6 P. M.	[illegible]	[illegible]

Un moyen de rafraîchissement est dû au botaniste qui le premier a découvert les vertus de la Quillaya Saponaria en l'arbre à savon du Chili. C'est à cette découverte que l'eau "Vertus Sozodontine", pour nettoyer et purifier, l'odeur du SOZODONT obtient une grande partie de son efficacité sans rivale comme préservatif des dents.

Poudre pour levain.—Si vous voulez avoir des biscuits légers, des brioches fines, des galettes feuilletées [illegible] et des gâteaux de [illegible] employez pour levain l'Yeast Powder de Dooley. Vous en trouverez chez tous les grocers. C'est purement une poudre pour la pâtisserie.

Décédé le 26 mars, à 11 heures du soir, JOSEPH GAILLE, âgé de [illegible] ans, né à [illegible] département du Var (France). Les amis et connaissances de sa famille [illegible] Jean Castéras, [illegible] de son domicile, rue Marais No 182, entre Amour et Bons-Enfants.

Société française de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle de la Nouvelle-Orléans. [illegible] JOSEPH GAILLE [illegible] de son domicile, rue Marais No 182.
Par ordre du Président.
A. BARBIER, Secrétaire.

LICENCES et TAXES D'ETAT et de VILLE.
Payez-les en Primes de Pouvoir.—Je vous [illegible] chez
Mr BRETTE,
14 .... Rue St-Charles 14
De 7 heures du matin à 7 heures du soir.
2 mars—3m—PP

ENTREPOT DE TAPIS,
Au No 17 de la rue de Chartres.
A. BROUSSEAU, Importateur.
TAPIS—[illegible] TOILES CIRÉES [illegible] NATTES—[illegible] STORES, [illegible] CRIN, [illegible]
A. BROUSSEAU.

Entrepôt de Tapis et de Toile Cirée.
ELKIN & Co.
Au No 168 de la rue du Canal
REÇOIVENT, en ce moment, des NATTES DE FANTAISIE [illegible] CARREAUX [illegible]

BILLARDS.
UNE séance [illegible] Le professeur Ubaney [illegible]
Prix d'entrée, 50.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, 27 mars 1873.—Avis aux consommateurs.—[illegible]
JAMES JACKSON, Secrétaire.
28 mars—6t

LIVRES EN BLANC.
Bon marché! Bon marché!
TROIS MILLE MAINS
—DE—
LIVRES EN BLANC.
De grandeurs [illegible]
Les personnes qui désirent acheter les livres [illegible]
GRANDS LIVRES, JOURNAUX, BROUILLARDS, DEMI-GRANDS LIVRES, [illegible]
JAMES A. GRESHAM, [illegible]

On Demande.
UN EXCELLENT GARÇON [illegible] au No 71 de la rue Tchoupitoulas.

Demande.
UNE personne [illegible]

En Débarquement
Du navire ANNIE KIMBALL, de Bordeaux.
120 Barriques VIN ROUGE, Bordeaux.
A vendre par A. ROCHEREAU & Co.
27 mars—3t

Maryland Club
WHISKY RYE PUR,
DE HUIT ANS.
Seuls propriétaires: CARR, HEDT & CO., Successeurs de Monroe, Hall & Co. DISTILLATEURS.
QUI FONT DE LA PRÉPARATION DU RYE WHISKY UNE SPÉCIALITÉ.
John Hawkins, Seul Agent à la Nlle-Orléans, [illegible]

FLEURS FRANÇAISES.
M. A. [illegible] FLEURS DE PARIS. [illegible] LES PLUS AVANTAGEUSES de la place.
50, Rue Vieille-Levée,
COIN BIENVILLE.
7 mars—1m—dec—PP—Mar VD

Designs de Coiffure, [illegible]
A vendre par WM. M. PINCKARD, Successeur de STEELE, PINCKARD & Co.

THEODOR DANZIGER & SON,
No. 208 .... RUE DU CANAL .... 208.
Entre les rues Bourgogne et Remparts.
Nous venons de recevoir:
50 pièces SOIERIES d'été, toutes nuances, à [illegible]
50 pièces SOIERIES grisaille, belle marchandise, à $1.00
800 ROBES DE SOIE [illegible] à [illegible]
THEO. DANZIGER & SON,
No 208, rue du Canal.

ASSOCIATION DU PEUPLE
POUR RÉSISTER
Aux Taxes inconstitutionnelles.
Bureau, No 56, rue du Camp.
[illegible]
F. B. SOUTHMAYD, Secrétaire.

Avis au Public.
AYANT été appelé [illegible]
E. DE F. CURTIS, M. D.

Copie et agrandissement.
CEST une branche spéciale de notre art [illegible]
W. W. WASHBURN, Artiste en Photographie.
No 111 de la rue du Canal, Nlle-Orléans.

Nattes de Canton.
NOUS venons de recevoir un assortiment de Nattes de Canton, [illegible]
Prix Réduits.
D. H. HOLMES,
Aux Nos 155 de la rue du Canal et 15 de la rue Bourbon.

En débarquement du navire Annie Kimball [illegible] VIN ROUGE [illegible] VINAIGRE [illegible] LIQUEURS [illegible]
AMÉDÉE COUTURIE,
No 25, rue Vieille-Levée.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.
DIX-NEUVIÈME ETAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT aux réquisitions de [illegible]
ATTENTION.
[illegible] CHARLES BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
[illegible]
P. GEO. CUVELLIER, Notaire Public. No 149 de la rue Gravier.

Les Directeurs ont réuni à [illegible]
[illegible] CARRIÈRE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.
Directeurs élus le 17 février 1873.
Thos. H. Hunt, Chs. Hunold, D. Jamison, R. S. Howard, Félix Larue, Aug. Bohn, Edward Toby, Wash. Morton, William Knox, W. S. Bailey, J. E. Livaudais, Adrien Viosca, A. K. Miller, Rich'd Murphy, J. A. Lum, Silas Weeks, W. G. [illegible], Geo. W. Hynson.

Aux Chasseurs et aux Pêcheurs.
A dater du 1er avril prochain et jusqu'au [illegible] FUSILS [illegible] ARTICLES DE [illegible]
F. CHARLEVILLE.
Au No 23 de la rue St.-Charles.
Dépôt d'Articles de Chasseurs et de Pêcheurs.

Avis.
L[illegible] KOHLN, [illegible]
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents.

Cuisinière.
ON demande une BONNE CUISINIÈRE. [illegible] au No 177 Prytania, [illegible]

Avis aux Dames.
JULES DELAUNAY,
No 260 .... Rue du Canal 260
(Coin Rampart)
INVITE les dames et le public [illegible]

JAMES GRAHAM,
Encanteur [illegible]

LIQUIDATION POSITIVE
BRICE SEMBRE,
COIN ST. LOUIS ET ROYALE.
Face à l'Hôtel St. Louis.
VENDRA, à partir d'AUJOURD'HUI, sans égard au prix coûtant, tout son stock de MARCHANDISES d'HIVER:
FRANGES et GUIPURES, RUBANS, VELOURS.
CORSETS FRANÇAIS.
BOUTONS de toutes sortes, FOURRURES ÉVENTAILS pour soirées, etc., etc.
Gants de peau. Gants de peau.
MERCERIE, BONNETERIE.
PANIERS à ouvrage, PANIERS de [illegible]
PARFUMERIES: [illegible] Maisons de Paris.
VERRERIE de Bohême.
Articles pour Messieurs, tels que:
CHEMISES FRANÇAISES blanches et couleur, [illegible]
CANNES et PARAPLUIES.
BROSSERIE, GANTERIE.
Jouets d'Enfants.
Grande spécialité de VOITURES d'ENFANTS, VÉLOCIPÈDES, etc.
B. SEMBRE recommande [illegible] OMBRELLES, PARASOLS, EN-TOUT-CAS, [illegible]
NOTA.—[illegible]

MAISON
J. GALINIER,
101 .... Rue Royale 101
ENTRE ST. LOUIS ET CONTI.
OUVERTURE
DE MARCHANDISES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.
REÇU de Paris, par les steamers [illegible] et Vandalia—
CHAPEAUX MODÈLES, avec les Ornements, les Garnitures et les Nouveautés les plus nouvelles.
Un assortiment de CHAPEAUX DE PAILLE, Français.
Toutes les FORMES NOUVELLES en Paille et Tulle.
Un beau choix de FLEURS NOUVELLES, en Montures.
Toutes les NOUVEAUTÉS POUR MODES.
[illegible]
PRIX MODÉRÉS.

Walton, Davis & Freret,
Encanteurs, [illegible]
Au No 126 de la rue du CAMP—Nlle-Orléans.
J. E. WALTON, DAVIS & FRERET [illegible]
J. E. WALTON, J. WM. DAVIS, W. P. FRERET.

SAISON DE PÊCHE 1873.
AU VIEUX PÊCHEUR.
Manufacture de Filets et d'Articles de Pêche.
[illegible]
A. TRÉZE,
A l'Enseigne du
"Vieux Pêcheur,"
120 .... Passage de la Bourse 120
Entre St.-Louis et Conti.
AGENT SPÉCIAL des célèbres Hameçons de la manufacture de [illegible] (Angleterre).

H. CLOSTERMANN — JPH BAYLE
CLOSTERMANN & BAYLE,
IMPORTATEURS DE Marchandises françaises, anglaises et allemandes.
[illegible]

Propriétés à vendre et à louer.
Avis.
BONNE OCCASION.—A vendre pour cause de retraite [illegible]

A Vendre ou à Louer,
A DES CONDITIONS LIBÉRALES.
UN FONDS DE BOULANGERIE, [illegible]

Résidence d'été à vendre.
A VENDRE, une jolie résidence d'été, [illegible] Bureau de l'Abeille.

Avis.
A VENDRE, pour cause de départ, Une Excellente Pension rue Dumaine, No 167.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

Grocerie à Vendre.
AVIS.
A VENDRE, pour [illegible] GROCERIE [illegible]
S. GAMBON & CO.

A Louer,
Pour une ou plusieurs années.
MAISON et MAGASIN, [illegible]

Moitié de Maison à Louer.
[illegible]

J. A. D'HEMECOURT.
CONFISERIE
Avec une Usine à vapeur.
J. A. D'HÉMÉCOURT,
SUCCESSEUR DE E. TURPIN,
33 ... Rue Vieille-Levée ... 33
GRANDE
Fabrique de Candi.
[illegible]
CHOCOLATS.
[illegible]
TORPEDOS ET FIRE CRACKERS.

LIQUIDATION.
GEORGE ULMER,
PARFUMEUR,
71 .... Chartres 71
VENDRA, à partir d'aujourd'hui, tout son stock à prix réduits [illegible]

J. BESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR.
No 38 .... RUE VIEILLE-LEVÉE .... No 38,
Encoignure Bienville.
Manufacture à Vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER.
Et Importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.
Nouvelle-Orléans.

Avis aux Personnes payant Licences.
JE me charge du paiement des licences d'Etat et de ville [illegible]
E. NAUTRE.
No 72 rue Bienville, entre Bourbon et Royale.

Association d'Assurances Mutuelles
—DE LA—
Nouvelle-Orléans.
Bureau, 108, rue du Canal.
QUATRIÈME ETAT TRIMESTRIEL.
[illegible]
C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
[illegible]
G. LE GARDEUR, Notaire public.
RÉCAPITULATION DES QUATRE TRIMESTRES DE 1872.
[illegible]
PROFITS ALLOUÉS AUX ACTIONNAIRES.
[illegible]
C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.
—DIRECTEURS—
Chs. Cavaroc, Arthur Poincy, Chs. De Buyser, J. Roté, Leon Haas, Jr., P. E. Wiltz, E. F. Mioton, Léon Queyrouze, Wm. Agar, John Rocchi, J. Gambon, J. B. Lovera.

GRANDE FABRIQUE DE
CANDI
DE
NORMAN & REISS
121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.
UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD,
RUE VIEILLE-LEVÉE
[illegible]
RUE VIEILLE-LEVÉE:
VERMICELLE, MACARONI, [illegible]
Sirops de Fruits
FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, MEAD, NATUREL, VINAIGRE.
A vendre par
NORMAN & REISS,
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 27 MARS—CLASSE No 73.
41 18 46 75 31 10 78 3 55 68 43 57
[illegible]

Semence de Riz de Charleston,
SEMENCE DE RIZ, de choix, [illegible]
S. FERNANDEZ & Co.
[illegible] Vieille-Levée.

TOUX. BRONCHITE. ASTHME.
[illegible]
E. LAPLACE, Pharmacien.

MOULIN A SCIES JACKSON
(JACKSON SAW MILL),
[illegible]
A. PETIT.

R. B. MANNION
20 .... RUE CARONDELET 20
—Nouvelle-Orléans—
EMET des lettres de crédit pour voyageurs sur
N. M. Rothschild & Sons .... Londres;
De Rothschild Frères .... Paris;
M. A. de Rothschild & Sons .... Francfort;
et leurs correspondants.

SECOND ETAT SEMI-ANNUEL
—DE LA—
BANQUE NATIONALE MUTUELLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS,
No 102, RUE DU CANAL.
[illegible]
PAUL FOURCHY, Président.
ALBERT BALDWIN, Vice-Président.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.
Directeurs:
P. MASPERO, JNO. T. HARDIE, JNO. D. COBB, CHS. [illegible], ADOLPHE MEYER, P. FOURCHY, ALBERT BALDWIN, PAUL FOURCHY, ERNEST MILTENBERGER.

J. SAGET, Armurier,
[illegible] Rue de Chartres [illegible]

JOS. BRANDNER,
MARCHAND-TAILLEUR,
34, Rue Bourbon, entre Bienville et Conti.

Le Dr. Charles E. Kells,
DENTISTE.
Cabinet [illegible] rue [illegible]

$50 de Récompense.
[illegible]